

Pour une forêt au service des communautés

Bernard Hudon, s.j.

Numéro 754, janvier–février 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/67178ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hudon, B. (2012). Pour une forêt au service des communautés. *Relations*, (754), 6–7.



L'auteur, jésuite, est membre du comité Justice, paix et intégrité de la création de la Conférence religieuse canadienne

ciaire, obtenir vos données d'abonné, bien que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* reconnaisse que ces renseignements sont de nature privée. Un agent pourra, *sur la base du soupçon et sans mandat judiciaire*, demander à un fournisseur de services de conserver le contenu de toutes vos communications. C'est comme si on demandait à Postes Canada de photocopier toutes vos lettres... au cas où! De plus, un agent pourra obtenir, *avec un mandat obtenu sur la base du simple soupçon* (c'est-à-dire sans avoir à montrer que l'information à la base du soupçon est fiable), que le fournisseur de services remette la liste de toutes les personnes avec qui vous avez communiqué et de tous les sites Internet que vous avez visités. Enfin, le contenu de vos communications pourra être intercepté *avec un mandat obtenu sur la base du motif raisonnable de croire*, fondé sur des renseignements suffisamment fiables, mais moins exigeant que celui nécessaire pour l'écoute téléphonique.

Le gouvernement Harper n'a aucunement montré que les pouvoirs d'enquête existants étaient insuffisants. Nous devons refuser ces projets de loi dignes d'un État policier. Un vaste mouvement d'opposition à ces lois est actuellement en train de se bâtir au Québec et au Canada, incitant à signer une pétition au <www.openmedia.ca/fr/arretezlespionnage>. ●

Pour une forêt au service des communautés

La nouvelle politique sur les forêts de proximité, attendue au printemps 2012, doit privilégier un modèle de développement solidaire, local et démocratique.

BERNARD HUDON, S.J.

La nouvelle loi québécoise sur les forêts, intitulée *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, sanctionnée en avril 2010, a ouvert la porte aux «forêts de proximité», qui reprennent la formule des «forêts habitées». Ces forêts publiques, situées à l'intérieur des limites de certaines municipalités, pourront être gérées localement et devraient servir d'outil de développement local par l'aménagement, la récréation, le tourisme et la conservation. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévoit que les premières forêts de proximité verront le jour en avril 2013.

Rappelons d'abord qu'au Québec, la forêt «publique» appartient à l'État, qui peut octroyer des droits de coupe aux entreprises privées, notamment américaines. La forêt «privée» est celle qui appartient aux particuliers. Les concepts de «forêts habitées» et, plus récemment, de «forêts de proximité» tirent leurs origines des Opérations Dignité menées par l'Église diocésaine de Rimouski au début des années 1970 (voir R. Beaudry, «Le Forum social du Bas-Saint-Laurent», *Relations*, n° 753, décembre 2011). Ces luttes visaient à contester la fermeture de nombreuses paroisses rurales par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. Les populations des villages forestiers en avaient assez de l'exploitation abusive des forêts par les grandes entreprises, de n'avoir aucun mot à dire sur la gestion de leurs forêts avoisinantes et de

voir les camions chargés de bois quitter sans retombées économiques locales. Cette situation prévaut toujours dans plusieurs régions du Québec, notamment au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, en Abitibi et dans le Sud du Québec.

Le long débat sur les forêts de proximité oppose des visions différentes des modèles de développement et des styles de gestion. Dans le cadre d'une consultation publique gouvernementale, qui s'est tenue du 6 septembre au 11 novembre dernier, le comité québécois Justice, paix et intégrité de la création de la Conférence religieuse canadienne¹ a pu partager sa vision de la gestion forestière en déposant un mémoire. Il s'agissait de répondre au document préparé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui souhaitait prendre le pouls des grandes orientations possibles en foresterie québécoise.

Dans ce mémoire, le comité prône un modèle de développement solidaire, local et démocratique, et non seulement économique. Selon nous, les futures forêts de proximité doivent être conçues selon une approche territoriale et patrimoniale qui s'oppose à l'approche sectorielle classique privilégiée par la fonction publique. Cette

1. La Conférence religieuse canadienne est membre de la Table nationale sur les forêts, un lieu de consultation ministérielle regroupant une trentaine d'organisations. Elle intervient dans le secteur forestier québécois depuis 1999, alors qu'elle avait appuyé le documentaire *L'Erreur boréale* de Richard Desjardins.



dernière approche consiste à traiter chacun des secteurs économiques indépendamment l'un de l'autre. Elle postule, par exemple, que la bonne performance économique du secteur forestier est garante de la vitalité des régions forestières. L'approche territoriale, plus présente à l'échelle municipale au Québec, consiste quant à elle à analyser, pour chacun des territoires, le plus grand nombre de facteurs présents ainsi que leurs interactions. Elle soutient ainsi qu'il faut concevoir et évaluer les projets de forêts de proximité selon des critères sociaux: dynamisme social; création d'emplois locaux, de coopératives et d'organismes bénévoles; participation du public; retombées économiques locales, etc. Certes, ces critères figurent dans le document de consultation du gouvernement, mais ils sont placés dans une liste incluant des critères plus économiques. Le choix d'opter pleinement pour un développement local intégré représenterait donc une certaine «conversion», car le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a d'abord une vocation économique, malheureusement. Le nouveau ministre, Clément Gignac, est d'ailleurs un économiste ayant surtout œuvré dans le monde bancaire.

On voit bien que le débat sur la gestion forestière est un conflit de systèmes de valeurs. Dans le même sens, Luc Bouthillier, Hugues Dionne et d'autres soutiennent dans un rapport

remis au Service canadien des forêts (1995) que «paradoxalement, la question de la "forêt habitée" n'est pas d'abord une question forestière! [...] Elle prend tout son sens en autant que les enjeux territoriaux du développement des régions rurales périphériques soient posés. Il devient alors possible de traiter de l'importance d'*habiter* un territoire, en l'occurrence un territoire forestier» (p. 17).

La politique est attendue pour le printemps 2012. Espérons que le ministre Gignac sera prompt à mettre en place de nombreuses forêts de proximité conçues comme des outils de développement local, bénéficiant d'abord aux populations – et non aux intérêts privés. ●

Claudia Bernal,
Comme l'eau et le vent, 2006, eau-forte, aquarelle, pointe sèche

Élections en République démocratique du Congo

La lutte contre la corruption et le pillage des ressources ne semble pas avoir trouvé une issue politique dans les récentes élections.

MOULOUD IDIR

Le 28 novembre dernier ont eu lieu les élections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo (RDC). Ce rendez-vous électoral est le deuxième dans l'histoire de ce géant africain, indépen-

dant depuis 1960. Près de 32 millions d'électeurs étaient attendus pour ce scrutin dans quelque 64 000 bureaux de vote. L'Église catholique a joué un rôle important lors de ces élections. La Conférence épiscopale nationale du Congo a mis sur pied, de concert avec des organismes d'autres confessions

L'auteur, responsable du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi, faisait partie d'une mission d'observation organisée par Développement et Paix durant les élections congolaises